

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Télécom Bretagne

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Décision du 8 mars 2017 portant nomination des membres du conseil d'école
de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, notamment son article 4 (3°),

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, en qualité de représentants de l'État, à compter du 7 mars 2017 :

Sur proposition du ministre chargé du budget

En tant que titulaire :

M. de Boisdeffre (Christian), administrateur général des finances publiques, direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire et du département de Loire-Atlantique.

En tant que suppléant :

M. Labayen (Jacky), administrateur des finances publiques, direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 8 mars 2017.

Pour le ministre et par délégation :

Le vice-président

*du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*

L. ROUSSEAU